

Documents à apporter :

IMPORTANT :

- les acomptes payés en 2020 et le BVR⁺, les acomptes reçus pour 2021
- le formulaire d'impôt 2020, et la taxation 2019
- la clé USB verte de l'AVIVO

Pour tous les contribuables :

- le bail à loyer ou la dernière notification de loyer (loyer sans les charges),
- le relevé des intérêts bancaires ou postaux 2020 ainsi que le solde des comptes au 31 décembre 2020,
- les justificatifs de pension alimentaire reçue ou versée en 2020,
- les cotisations AVS payées en 2020 (pour les rentiers AI, personne sans activité lucrative),
- les factures de participation médicales, dentiste, lunettes, EMS, etc...et éléments liés à un handicap (allocation d'impotence, appareil auditif),
- les intérêts des dettes 2020 ainsi que le solde au 31 décembre 2020 (y compris cartes crédit, VISA),
- les justificatifs de versements de dons et versements aux partis politiques,
- les justificatifs pour personne à charge (justificatifs des versements et attestation d'indigence).
- la ou les décisions des subsides 2020 et les polices d'assurance maladie de base et complémentaire 2020**

Pour les rentiers AVS/AI :

- l'attestation d'AVS ou AI 2020 de Madame et/ou de Monsieur,
- l'attestation de rente 2^{ème} pilier pour 2020 de Madame et/ou Monsieur (caisse de retraite), l'attestation de rente d'assurance-accident
- l'attestation de rente 3^{ème} pilier pour 2020 de Madame et/ou Monsieur (assurance-vie)
- la décision d'octroi de rente AI chiffrée, datée de 2020 (pour les nouvelles rentes)
- l'attestation de rente concernant les rentes étrangères (ou le relevé bancaire)

Pour les autres contribuables :

- certificat de salaire et un relevé de salaire mensuel 2020, indemnités de chômage ou perte de gain maladie et accident, allocations familiales 2020,
- allocations familiales 2020,
- attestation concernant les PC familles ou la rente-pont perçues en 2020,
- attestation 3^{ème} pilier, assurance vie (cotisations, valeur de rachat),
- les justificatifs des frais de garde d'enfant.

Pour les propriétaires :

la détermination de la valeur locative, les dettes hypothécaires 2020, les frais divers (assurances pour risques, impôt foncier communal, etc.), les factures de rénovation, la dernière estimation fiscale des immeubles.

Pour les nouveaux propriétaires :

les documents mentionnés ci-dessus ainsi que la surface des pièces habitables (cuisine, salle de bains, W-C, hall, escaliers intérieurs du logement, combles habitables, vérandas fermées), année de construction et l'impôt foncier ou l'estimation fiscale.

Une modique participation financière sera demandée en fonction des revenus.